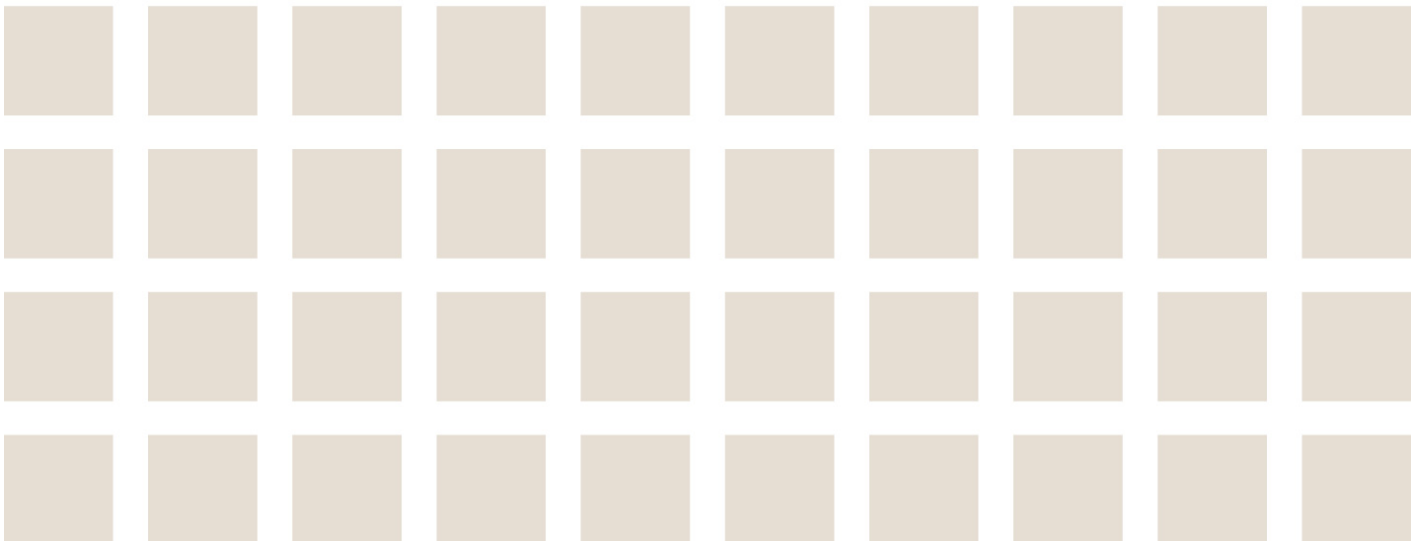


AMUNDI FINANCE EMISSIONS



RAPPORT ANNUEL 2025



Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2015
2. Comptes annuels 2015
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Honoraires des Commissaires aux comptes
6. Déclaration du Directeur Général

Rapport de gestion sur l'exercice 2015

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général & Administrateur

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Madame Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET,
Madame Nadine FEDON,
Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX,

Commissaire aux Comptes

Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES
Représenté par Monsieur Olivier DRION

RAPPORT DE GESTION

DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS

sur les comptes sociaux au 31 décembre 2015

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Amundi Finance Emissions a pour activité principale l'émission de titres obligataires/EMTN. Au cours de l'exercice 2015, Amundi Finance Emissions a poursuivi son activité d'émission de titres¹ pour le réseau Crédit Agricole.

Le montant nominal total émis au 31 décembre 2015 s'élève à 1,28 milliards d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2021 et 2025.

¹ titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** ressort avec une perte de 5 229 milliers d'euros contre une perte de 3 694 milliers d'euros sur l'exercice 2014.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 5 229 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les commissions de garanties pour 2 611 milliers d'euros contre 1 657 milliers d'euros au 31 décembre 2014,

- les commissions de distribution sont de 1 461 milliers d'euros contre en 2015 contre 1 127 milliers d'euros au 31 décembre 2014,
- les frais de gestion de la société pour 1 122 milliers d'euros contre 715 milliers d'euros au 31 décembre 2014,
- les honoraires des commissaires aux comptes pour 23 milliers d'euros contre 38 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le **résultat financier** est un produit de 6 340 milliers d'euros contre un produit de 4 168 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Il est composé de :

- Produit net d'intérêts courus pour 579 milliers d'euros, dont les intérêts courus à percevoir ou à payer sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance), sur les actifs de couverture ainsi que sur les EMTN.
- Produits nets réalisés pour 6 039 milliers d'euros, dont :
 - un gain de 12 028 milliers d'euros sur les actifs de couverture des EMTN,
 - un gain de 15 721 milliers d'euros sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance),
 - une perte de 21 710 milliers d'euros sur les EMTN (coupons versés aux porteurs et moins-value de cession).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2015 est un produit de 1 111 milliers d'euros contre un produit de 474 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Pas de charge d'impôt sur l'exercice 2015 suite à la déduction de charges latentes en positions symétriques contre une charge d'impôt de 126 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le **résultat net** est un bénéfice de 1 111 milliers d'euros contre un bénéfice de 347 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

BILAN

Au 31 décembre 2015, le total de bilan s'établit à 1 202 736 milliers d'euros.

Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2015 est composé :

- des actifs de couverture des EMTN émis par Amundi Finance Emissions pour 1 156 531 milliers d'euros contre 870 282 milliers d'euros au 31 décembre 2014,
- de placement de trésorerie auprès d'Amundi pour 300 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 26 929 milliers d'euros,
- des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 126 milliers d'euros,
- des produits à recevoir sur les swaps de taux pour 6 309 milliers d'euros,
- d'un produit à recevoir pour appel en garantie pour 5 892 milliers d'euros,
- des créances sur des actifs de couvertures pour 6 647 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan est composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 1 169 595 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 5 520 milliers d'euros),
- du poste factures non parvenues pour 1 598 milliers d'euros,
- des charges à payer sur les swaps de taux pour 388 milliers d'euros,
- des dettes sur l'acquisition d'actifs de couvertures pour 27 561 milliers d'euros,
- des capitaux propres qui s'établissent à 3 590 424 euros au 31 décembre 2015 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Mouvement de la période	31/12/2015
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve indisponible	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	-94	347		254
Résultat de l'exercice	347	-347	1 111	1 111
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 479	0	1 111	3 590

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice pour 1 111 438 euros en report à nouveau ; celui-ci s'élèvera après affectation à 1 365 223 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 839 670 milliers d'euros et composés de swaps de taux et de swaps de performance.

Le poste «engagements de garantie reçue» s'élève à 321 486 milliers d'euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Délais de paiement fournisseurs :

en milliers d'euros	2015			2014		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	4	1 594	0	0	0	0
Nombre de facture	4	56	0	0	0	0

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2015 à signaler.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Amundi Finance Emissions poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires en 2016.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Finance Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99.9 % des actions.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2015, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012 étendent les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, Amundi Finance Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2015 12	31/12/2014 12	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	40 000	40 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	2 500	2 500
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 111 438,06	474 284,96	-93 607,23	-1 960,79	-3 973,56
Impôts sur les bénéfices		126 893,00			
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	1 111 438,06	347 391,96	-93 607,23	-1 960,79	-3 973,56
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	7,99	2,50	-0,67	-0,78	-1,59
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	7,99	2,50	-0,67	-0,78	-1,59
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que Amundi Finance Emissions n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2015.

Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole SA, actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole SA.

Conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein, le groupe Crédit Agricole SA ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de Amundi Finance Emissions.

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Exercice : 01/01/2015 à 31/12/2015

■ Jean-Philippe Bianquis

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
BAWAG PSK INVEST GmbH	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
CRELAN INVEST SICAV	Administrateur	
DNA	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Pierre Bosio

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général	
LRP	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Nadine Fedon

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF	Administrateur et Directeur Général	
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH SA	Administrateur et Directeur Général	
EUROPEAN DATA WAREHOUSE	Membre du Conseil de Surveillance & Administrateur	CREDIT AGRICOLE SA
GROUPEMENT DES PROVINCES DE FRANCE *	Président	
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES REGIONALES- GFER *	Directeur Général	

SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE FRANCAISE (SFEF)	Administrateur	
---	----------------	--

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Frédéric Fouquet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Fathi Jerfel

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Administrateur et Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI HELLAS ASSET MANAGEMENT A.E.P.E.Y.	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI IMMOBILIER	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI INDIA HOLDING	Président	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
AMUNDI INDIA HOLDING *	Président du Conseil d'Administration	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
AMUNDI ISSUANCE *	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM JAPAN CO LTD)	Président	
AMUNDI POLSKA TFI	Président du Conseil de Surveillance	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI SGR S.P.A	Président du Conseil d'Administration	
BAWAG PSK INVEST GmbH *	Membre du Conseil de Surveillance	
BFT INVESTMENT MANAGERS *	Administrateur	
DNA *	Administrateur	
ETOILE GESTION	Président du Conseil d'Administration	
INVESTICNI KAPITALOVA SPOLECNOST KB (IKS)	Président du Conseil de Surveillance	
LCL ACTIONS FRANCE *	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS *	Président du Conseil d'Administration	
NEXTSTAGE AM	Administrateur	
RADIAN	Administrateur	AMUNDI
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LTD	Administrateur	
SOCIETE GENERALE GESTION	Président du Conseil d'Administration	
STRUCTURA	Administrateur	
WAFI GESTION (MAROC)	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ Xavier Malherbet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Administrateur	14

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ **Guilhem Nouvel-Alaux**

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING	Administrateur	
FONCARIS	Administrateur	
PLEINCHAMP SAS	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

■ **Béatrice Paillole**

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice. Il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 25/03/2015

- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 :
 - o Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2014,
 - o Présentation des comptes clos le 31/12/2014,
- Démission de Monsieur Xavier MALHERBET de ses fonctions d'Administrateur de la Société ;
- Cooptation de Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX, en remplacement de Monsieur Xavier MALHERBET en tant qu'Administrateur ;
- Rapport du Président ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Point sur l'activité d'Emissions d'Obligations structurées et Prospectus.

Conseil d'Administration du 31/07/2015

- Rapport d'Activité de la Société au 30/06/2015 ;
- Examen des comptes de la Société au 30/06/2015 ;
- Approbation du prospectus de base et renouvellement de l'autorisation démission.

Conseil d'Administration du 03/12/2015

- Démission de Monsieur Fathi JERFEL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur à l'issue du Conseil ;
- Nomination de Monsieur Jean-Philippe comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Confirmation de Monsieur Pierre BOSIO dans ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Confirmation de Madame Béatrice PAILLOLE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société ;
- Cooptation de Monsieur Pierre BOSIO, en remplacement de Monsieur Fathi JERFEL en tant qu'Administrateur sous réserve de sa ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 24/03/2016

- Arrivée à échéance du mandat de cinq Administrateurs :
 - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS,
 - Monsieur Pierre BOSIO,
 - Madame Nadine FEDON,
 - Monsieur Frédéric FOUQUET,
 - Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble des mandats cités ci-dessus ;

- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire : le Cabinet ERNST & YOUNG et autres et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement;
- Arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Picarle & Associés et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale son renouvellement ;
- Rapport du Président ;
- Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015 :
 - o Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2015,
 - o Présentation des comptes clos le 31/12/2015,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Comptes annuels 2015

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

**90 boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2015
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Prêts	300		300	0
Autres immobilisations financières	0		0	
TOTAL II	300	0	300	0
STOCKS ET EN-COURS				
Avances,acomptes versés/commandes	0		0	0
CREANCES				
Autres créances (3)	18 976		18 976	5 847
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 162 700	-6 170	1 156 531	870 282
Disponibilités	26 929		26 929	19 050
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	1 208 605	-6 170	1 202 436	895 179
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 208 905	-6 170	1 202 736	895 179

BILAN PASSIF

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px;"></td><td style="text-align: center;">2 225</td></tr></table>)		2 225	2 225	2 225
	2 225			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 50px; text-align: center;">B1</td><td style="width: 50px;"></td></tr></table>)	B1		0	0
B1				
Report à nouveau	254	-94		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 111	347		
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	0			
TOTAL I	3 590	2 479		
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL II	0	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL III	0	0		
DETTES (4)				
Autres emprunts obligataires (1)	1 169 595	890 515		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 598	1 632		
Autres dettes	27 952	553		
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL IV	1 199 145	892 700		
Ecarts de conversion passif V				
TOTAL GENERAL (I à V)	1 202 736	895 179		

Résultat de l'exercice en centimes 1 111 438,06

Total du bilan en centimes 1 202 735 791,82

Rappel actif	1 202 735 791,82
Ecart Actif / Passif	0,00

1- Les émissions bénéficient de la garantie Crédit Agricole S.A.

HORS BILAN (en liste)

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Sw aps de performance - engagement donné	107 931	132 217
Sw aps de taux - engagement donné	69 385	68 280
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS DONNES	177 316	200 497
Sw aps de performance - engagement reçu	0	0
Sw aps de taux - engagement reçu	662 354	492 706
TOTAL DES SWAPS - ENGAGEMENTS RECUS	662 354	492 706
TOTAL DES SWAPS	839 670	693 203
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	321 486	197 909
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	321 486	197 909

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	0	0	0	0
Autres produits (1) (11)			0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I	0	0
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			5 229	3 694
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges (12)			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	5 229	3 694
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-5 229	-3 694
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			0	4
Autres intérêts et produits assimilés (5)			38 590	21 194
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 892	522
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	40 482	21 720
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 170	0
Intérêts et charges assimilées (6)			27 762	16 011
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			210	1 541
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	34 142	17 552
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			6 340	4 168
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			1 111	474

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Rubriques		31/12/2015	31/12/2014
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X	0	127
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		40 482	21 720
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		39 370	21 373
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		1 111	347

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2015 est marqué par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires/EMTN conformément aux prévisions, avec 366 000 000 euros de nominal émis.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 590 424,44 euros au 31 décembre 2015 contre 2 478 985,16 euros au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2015 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de 347 391,96 euros en report à nouveau pour le porter à 253 784,73 euros.

Le résultat de l'exercice 2015 est un bénéfice de 1 111 438,06 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Du 07 au 29 janvier 2016, Amundi Finance Emissions commercialise dans le cadre de son programme d'émission de titres dans le réseau Crédit Agricole, une émission de titres obligataires avec un objectif de nominal de 50 000 000 euros.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2015 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Principes généraux

Les états financiers d'Amundi Finance Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1) ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

Amundi Finance Emissions est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale Amundi.

Régime des sociétés mères

Amundi Finance Emissions fait partie de l'ensemble consolidé Amundi.

Composition du capital social

Le capital de Amundi Finance Emissions est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Tableau 1 – Immobilisations

Amortissements

Tableau 2 – Amortissements

Provisions

Tableau 3 – Provisions

Au 31 décembre 2015 une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est constatée pour 6 170 milliers d'euros.

Emprunts et dettes financières

Tableau 4 – Etats des échéances
des créances et des dettes

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 1 164 075 milliers d'euros.

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2021 et 2025.

Au 31 décembre 2015 les charges d'intérêts courus sur les emprunts obligataires (EMTN) sont dues pour 5 519 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'IG chez Amundi.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

Charges à payer

Tableau 5 – Détail des charges à payer

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 1 598 milliers d'euros, des charges à payer concernant les engagements sur les swaps de taux pour 388 milliers d'euros.

Produits à recevoir

Tableau 6 – Détail des produits à recevoir

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 6 309 milliers d'euros et d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 127 milliers d'euros.

Capitaux propres

Tableau 7 – Variations des capitaux propres

Tableau de financement

Tableau 8 – Tableau de financement

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Tableau 9 – Identité des sociétés mères

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les instruments de couvertures des émissions d'EMTN.

Elles sont composées d'investissements dans deux OPCV (Immanens et Immo Emission) pour 254 166 milliers d'euros et de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 907 613 milliers d'euros.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 321 486 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture.
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) de l'activité index immobilier pour un notionnel de 731 739 120 euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 107 931 milliers d'euros.

Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
	TOTAL IV	0	0
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0	0

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
TOTAL III				
TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				

Tableau 2 - AMORTISSEMENTS

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Clôture au : 31/12/2015

CADRE A				
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I Autres immob.incorporelles II - s/sol propre				
TOTAL III				
TOTAL (I à III)				

CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I Aut.immo.inc. II							
TOTAL III							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

CADRE C				
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler Primes de rembt obligations				

Tableau 3 - PROVISIONS

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2015

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL I				
TOTAL II				
Autres prov. pour dépréciation		6 170		6 170
TOTAL III	0	6 170	0	6 170
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises		6 170		
- d'exploitation - financières - exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Tableau 4 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2015

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	18 976	18 976	
	TOTAUX	18 976	18 976	0
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice - remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires (1)	1 169 595			1 169 595
	Fournisseurs, comptes rattachés	1 598	1 598		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	Autres dettes (pension titres)	27 952	27 952		
	TOTAUX	1 199 145	29 550	0	1 169 595
(1) Emprunts souscrits ds exerc.	Emprunts remboursés ds exerc.				
(2) Emprunts, dettes associés					

Tableau 8 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2015

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	7 281	347
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	300		Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres	94		Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres	94	
Rembourst dettes financières	254	-127	Augmentation dettes financières	279 080	524 058
TOTAL EMPLOIS	647	-127	TOTAL RESSOURCES	286 455	524 406
RESSOURCE NETTE	285 807	524 532	EMPLOI NET		
Variation du fonds de roulement net global					
			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances			0		
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes			34		
TOTAUX EXPLOITATION			34	0	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				-34	1 430
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs			13 003	27 526	
TOTAUX HORS EXPLOITATION			13 003	27 526	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				14 523	-5 070
TOTAL [A+B] DEGA GEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				14 489	-3 641
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque			300 296		
TOTAUX TRESORERIE			300 296		
C VARIATION NETTE TRESORERIE				-300 296	-520 892
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE				-285 807	-524 532

Tableau 9 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : AMUNDI FINANCE EMISSIONS

31/12/2015

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
AMUNDI	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	418 113	24%
AMUNDI FINANCE	90 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	40 320	100%

Rapport du Président

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)
- EXERCICE 2015 -**

* * *

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Amundi Finance et applicables à ses filiales, dont Amundi Finance Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne du groupe Amundi. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé préalablement que Amundi Finance Emissions est à l'origine une SAS - Valinter 15 - transformée en juin 2013 en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Les informations fournies ci-dessous viennent en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les rémunérations, les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions n'a pas encore pris la décision de se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Cependant, Amundi Finance Emissions respecte notamment les règles suivantes en complément des exigences requises par la loi :

- Diversité des membres du Conseil : Amundi Finance Emissions comprend au sein de son conseil d'administration au moins une femme administrateur et une femme à sa direction générale.
- Dissociation des fonctions de direction et de présidence du conseil : le Conseil d'Administration a opté pour une dissociation des fonctions.
- Durée des mandats ; la durée des fonctions des administrateurs est statutairement fixée à 3 ans ; elles prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés anonymes à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs personnes physiques, un président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Les statuts de la Société ne requièrent pas de membre indépendant au sein du conseil d'administration. De fait, eu égard à la nature des activités de la Société strictement limitées par son objet social, eu égard également à la taille de son bilan et au montant du capital social

détenu en totalité par le groupe Amundi, le Conseil d'administration comprend un nombre restreint (5) d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas non plus de membres élus par les salariés. Les noms des Administrateurs ainsi que les fonctions et mandats qu'ils exercent vous sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable.

Les statuts prévoient que les Administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés). Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 65%).

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

- Lors du Conseil du 25 mars 2015 :
 - Rapport du Conseil d'Administration, Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 :

- Rapport d'Activité de la Société sur l'exercice 2014,
 - Présentation des comptes clos le 31/12/2014,
 - Démission d'un Administrateur : Monsieur Xavier MALHERBET ;
 - Cooptation d'un Administrateur : Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX ;
 - Rapport du Président ;
 - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - Point sur l'activité d'Emissions d'Obligations structurées et Prospectus.
- Lors du Conseil du 31 juillet 2015 :
- Rapport d'Activité au 30 juin 2015 ;
 - Examen des comptes de la Société au 30 juin 2015 ;
 - Approbation du Prospectus de base et renouvellement de l'autorisation d'émission ;
- Lors du Conseil du 03 décembre 2015 :
- Démission de Monsieur Fathi JERFEL de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur à l'issue du Conseil ;
 - Nomination de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
 - Confirmation de Monsieur Pierre BOSIO dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
 - Confirmation de Madame Béatrice PAILLOLE dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.
 - Cooptation de Monsieur Pierre BOSIO, en remplacement de Monsieur Fathi JERFEL en tant qu'Administrateur ;
- Règlement intérieur

Il n'existe aucun règlement intérieur établi en complément des statuts de la Société.

- Conventions « réglementées »

En 2015, il n'a été conclue aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

- Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux :

Les informations requises par l'AMF (Rapport d'octobre 2013) et l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ne sont pas présentées car aucune rémunération n'est versée par Amundi Finance Emissions à ses mandataires sociaux.

Il est rappelé que :

- Amundi Finance Emissions ne verse aucune rémunération fixe ou variable à ses dirigeants mandataires sociaux ;
- Aucun avantage particulier (indemnité due à raison de la prise de fonction, de la cessation ou du changement de fonction, de non concurrence), ni régime spécifique de retraite n'est accordé aux mandataires sociaux par Amundi Finance Emissions ;

- Aucun plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions (*stock options*), d'actions de performance, ou d'actions gratuites n'a été mis en place par Amundi Finance Emissions ;
 - Les administrateurs de Amundi Finance Emissions ne perçoivent aucun jeton de présence au titre de leur mandat dans la Société.
- Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités (d'audit et des comptes/ des rémunérations/ des nominations)

Amundi Finance Emissions ne s'est pas doté de Comité d'audit, en application des dérogations prévues par l'article L.823-20 du Code de commerce.

Amundi Finance Emissions n'employant pas de moyens humains pour réaliser son activité, elle ne s'est pas dotée d'un Comité des rémunérations tel qu'imposé par l'article L 511-41-1 A du Code Monétaire et Financier.

L'obligation de créer des Comités spécialisés (Comité des risques, Comité des nominations et Comité des rémunérations) imposée par les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (qui modifie le règlement 97-02) relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ne s'imposera pas à Amundi Finance Emissions dont le total de bilan est inférieur au seuil d'assujettissement de 5 milliards d'euros fixé par l'article 104 dudit arrêté.

1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général

Il est précisé que le Conseil d'Administration d'Amundi Finance Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts d'Amundi Finance Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale d'Amundi Finance Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale d'une Société Anonyme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...).

2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne

• Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier.
- Arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (abrogeant et remplaçant le Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement).
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF)).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

• Références propres au groupe Amundi et à ses filiales

- Directive n°004 : « Délégations de pouvoirs » adoptée le 10 décembre 2008 et révisée le 14 mars 2011.
- Directive n°005 : « Sécurité des Systèmes d'Information » adoptée le 26 mai 2009 et révisée le 16 décembre 2009.
- Directive n°006 : « Usage des messageries électroniques » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°007 : « Le risque de réputation » adoptée le 16 septembre 2010.
- Directive n°008 : « Entrée en relation avec des tiers » adoptée le 16 septembre 2010.

- Note d'organisation ORG-059 : « Organisation de la Ligne Métier Risque » du groupe Amundi publiée le 5 juillet 2010 et révisée le 1^{er} janvier 2015.
- Manuel de Compliance publié en février 2010, mis à jour en avril 2015.
- Charte de l'Audit-Inspection du groupe Amundi, présentée le 01/03/2010 au Comité d'Audit et révisée en décembre 2014.
- Procédures et manuels établis en matière de Contrôle des Risques et de Conformité.

2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance Emissions.

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Amundi, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Dans le cadre des lignes métiers concernées :

- le responsable de l'Audit-Inspection est hiérarchiquement rattaché à l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., et fonctionnellement au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle,

- le responsable des Risques et des Contrôles Permanents est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle,
- le responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et Contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la « Filière Risques » a été désigné, il s'agit du responsable des Risques et des Contrôles Permanents du groupe Amundi. Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Le Comité de Contrôle Interne du groupe Amundi, présidé par le Directeur Général (ou son représentant, en la personne d'un des Directeurs Généraux Délégués), réunit le Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle, le Responsable de l'Audit-Inspection, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable du Contrôle de la Conformité, ainsi que le Directeur de l'Inspection Générale Groupe Crédit Agricole et le Responsable du Pôle d'Inspection « Gestion d'Actifs-Assurance-Finances Groupe ».

Le Comité est chargé lors de ses réunions semestrielles de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont

compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne et effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par Amundi Finance Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, Amundi Finance Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de Amundi Finance Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance Emissions ;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance Emissions.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2015, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Amundi Finance Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires :

- intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Amundi, de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables du groupe Amundi, mis à jour annuellement, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.

Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier. Il s'appuie également sur les contrôles effectués par le Back-Office et par la Direction des Risques.

Le contrôle permanent comptable 2ème degré - 2ème niveau est assuré par une équipe dédiée et indépendante au sein de la Direction des Risques.

f. Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,

- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions les conclusions de leurs travaux.

g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Audit-Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application du règlement 97-02 modifié.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) de Amundi Finance Emissions, filiale à 100% d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi qui fournit des solutions opérationnelles face à des sinistres potentiels. Le PCA intervient là où les moyens de sécurité mis en œuvre par les fonctions de support d'Amundi ne se sont pas avérés suffisants pour prévenir un sinistre.

Le PCA d'Amundi Finance Emissions repose sur trois piliers : le plan de repli utilisateurs, le plan de secours informatique et le dispositif de gestion de crise. L'efficacité de ces dispositifs est mesurée au moins une fois par an par des exercices. Les insuffisances réalisées font l'objet de plans d'amélioration.

Le plan de repli utilisateurs (PRU) a pour objectif la mise à disposition de locaux, de mobilier, d'outils bureautiques et de communication au personnel de l'entreprise. Depuis 2013, Amundi Paris dispose d'un nouveau site de repli localisé près de Paris d'une capacité totale de 700 positions dont 300 dédiées à Amundi. Un exercice de repli utilisateurs a été réalisé le 20 novembre 2015 : 167 personnes se sont déplacées et ont pu valider sans réserves l'ensemble des processus critiques liés à leur activité. Cet exercice a concerné toutes les entités du groupe Amundi et ses filiales en France.

Le plan de secours informatique (PSI) a pour objectif de pallier la perte partielle ou totale d'un site de production informatique. Le PSI d'Amundi Paris est placé sous la responsabilité du GIE informatique d'Amundi (Amundi ITS). Les applications reposent sur des systèmes redondants, tant au niveau des données que des serveurs, répartis en haute disponibilité et répliqués en temps réel entre deux sites de production situés à Marcoussis et Clichy.

Les systèmes bureautiques, les flux financiers et la téléphonie sont hébergés sur le site de Cotentin secouru par le site de Montigny le Bretonneux. Le PSI des sites Marcoussis / Clichy a été testé avec succès du 13 au 20 juin 2015 (une semaine de fonctionnement sur le site de Clichy seul). Celui des sites Cotentin / Montigny le Bretonneux a été testé avec succès

également la semaine du 13 au 20 juin 2015. Cet exercice de fonctionnement sur un site unique pendant une semaine a validé le PSI d'Amundi.

Le dispositif de gestion de crise a pour objectif d'assurer la remontée, l'analyse et le traitement des alertes, puis la coordination des acteurs chargés du déploiement des plans de secours et des métiers sinistrés. Ce dispositif repose sur l'organisation d'astreintes avec les membres du COMEX et sur un outil d'alerte (PCA Live), indépendant du système d'information et alimenté quotidiennement par le référentiel des personnes du groupe. Il permet également de centraliser les informations, documentations et procédures du PCA. Cet outil permet de contacter tout ou partie des collaborateurs par email et SMS.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,

Jean-Philippe BIANQUIS





Amundi Finance Emissions
Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil
d'administration de la société Amundi Finance Emissions

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Amundi Finance Emissions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Amundi Finance Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Rapports des Commissaires aux comptes

Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés



Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Amundi Finance Emissions, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société Amundi (ci-après les « Référentiels »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une personne en mars 2016.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, lors d'un entretien avec la responsable du développement durable d'Amundi (société mère), des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne en charge du rapport de gestion afin d'apprécier la pertinence des explications justifiant l'absence totale ou partielle de certaines informations dans le rapport de gestion.

² ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 8 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Eric Duvaud
Associé Développement durable



David Koestner
Associé



Amundi Finance Emissions
Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Drion



Amundi Finance Emissions

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et
engagements réglementés

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Finance Emissions

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 19 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de la lettre de mission (Hors taxes) de nos Commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2015, s'élèvent à :

ERNST & YOUNG ET AUTRES (Commissaire aux comptes titulaire)	: 22 898 € HT
PICARLE & ASSOCIES(Commissaire aux comptes suppléant)	: 0 € HT

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 236 085 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 19/04/2016

Pierre BOSIO
Directeur Général



AMUNDI FINANCE EMISSIONS
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
RCS Paris 529 236 085